Directeurs Généraux OPH LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS - N°586 en date du 28 Mars 2022

<u>Pensée du moment</u>: « Je suis assez vieux pour avoir appris que cette vie peut vous reprendre tout ce qu'elle vous a donné. Je suis assez loin sur le chemin pour savoir que les vrais combats sont silencieux et qu'ils exigent parfois que l'on se sacrifie pour eux. » <u>POUR UN INSTANT D'ETERNITE</u> — Gilles LEGARDINIER février 2022.

<u>Guerre en UKRAINE</u>: Mise en place par l'Etat d'un Comité de suivi de la politique d'accueil des déplacés d'Ukraine. Par une circulaire du 23 Mars les Ministres du logement et de l'Intérieur organisent la protection temporaire (selon décision UE 2022/382 du 4.3.) et l'Etat privilégie la mise à disposition de logements (sociaux ou privés) à titre gratuit ou au niveau de l'APL via l'intermédiation locative.

<u>CORONAVIRUS</u>: Selon le DGS URGENT 2022-41 du 15.3., depuis le 21 mars les personnes contacts à risque, quelque soit leur statut vaccinal, ne sont plus tenues d'observer une quarantaine (mais télétravailler – éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave – limiter les contacts – respect des gestes barrières).

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

Le COMITE DIRECTEUR a tenu son séminaire annuel les 24/25 Mars à Strasbourg.

Cette rencontre a permis d'entendre <u>Frédéric</u> <u>PAUL ancien délégué général de l'USH</u> tant sur son livre que sur son appréciation actuelle en matière de logement social.

Puis de travailler avec le Cabinet CELLANCE autour du thème du Congrès de NANTES les 20/21 Octobre prochains – des précisions vous seront données ultérieurement sur le travail riche effectué qui a tourné autour de la conduite du changement dans le monde de demain avec : les ressources humaines – l'environnement et le numérique.

Avec la participation de Laurent GOYARD et Jean Christophe MARGELIDON de la FOPH, un point a été fait notamment sur le futur Décret sur le statut du DG d'OPH qui devrait sortir avant l'été, et sur les prochaines rencontres organisées par la FOPH (plaidoyer avant les élections, investissements des OPH au RV des attentes des territoires - SAC).

2 - NOUVEAUX TEXTES

Loi organique n°2022-400 du 21 Mars 2022 visant à renforcer le rôle du Défenseur des droits en matière de signalement d'alerte.

Transposition d'une Directive Européenne

Précisions sur la définition du lanceur d'alerte, le champ des informations et complète la liste des secrets applicables.

Loi n°2022-401 du 21 Mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte. Harmonisation des protections et simplification des canaux de signalement.

<u>Décret</u> n°2022-422 du 25 Mars 2022 relatif à <u>l'évaluation environnementale des projets</u>. Modalités pour la soumission à l'évaluation environnementale des <u>projets</u> susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé.

Arrêté du 14 Mars 2022 (JO 15 mars) fixant le taux des indemnités kilométriques, les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des fonctionnaires.

Ces taux inchangés depuis 2006 sont revalorisés de + 10 % avec effet au 1^{er} janvier 2022

Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux (JO 25.3.). Avec l'indice du 4^{ème} trimestre 2021 augmentation de + 2,42 % sur une année.

Avis relatif à l'indice du cout de la construction (JO 25.3.). Avec l'indice du 4ème trimestre 2021 augmentation de + 5,07 % sur une année.

Directeurs Généraux OPH LA FEDERATION NATIONALE

Réponse écrite au Sénat n°26.035 sur le régime d'exonération de la taxe foncière pour les constructions nouvelles et réponse du 10.2.2022 : A compter du 1.1.2021 les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de TFPB durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

2 - L'ACTUALITE IMMEDIATE

Elections présidentielles et +.

La Confédération Nationale du Logement (CNL) a publié le 21 mars 100 propositions dans le cadre des élections à venir dont 50 pour le logement : création de nouveaux droits – protection des populations fragiles – construction – rénovation – financements – lutter contre la spéculation immobilière – renforcer la mixité sociale.

Le Président de la République sortant a déclaré le 17 Mars vouloir « une loi d'exception pour déployer plus vite du logement dans certains territoires ». Il s'agirait d'une loi de très grande simplification, de territorialiser davantage l'action publique avec une déconcentration des services de l'Etat dans les métropoles régionales, les villes moyennes et petites villes de province.

Rapport intitulé « Une analyse macroéconomique et micro-économique du pouvoir d'achat des ménages en France » l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) n°104 daté du 17 Mars. Les pertes de pouvoir d'achat liées au choc inflationniste seraient comprises entre 0,5 et 0,8 %.

Pour le premier dixième de niveau de vie pas de perte de pouvoir d'achat en 2021; cependant pour pertes pour les autres dixièmes et particulièrement pour ceux se trouvant à la médiane.

Pour conclure par : « Ainsi, l'année 2022 restera marquée par de fortes pressions sur le prix des matières premières – énergétiques et alimentaires en particulier – qui peuvent

s'accompagner de nouvelles difficultés d'approvisionnement en cas d'une nouvelle escalade militaire ».

3 - LES PROJETS QUI BOUGENT

<u>Le Gouvernement</u> a annoncé le 14 mars que le point d'indice dans la Fonction Publique gelé depuis 2017 sera augmenté avant l'été.

Par <u>un communiqué</u> du 17 Mars les <u>Ministres du logement de l'insertion</u> annoncent que « le Gouvernement organise la convergence entre le service public de l'insertion et de l'emploi et la politique du Logement d'Abord ».

Il s'agit d'un renforcement à l'échelle de chaque territoire entre les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et ceux du logement, pour coordonner les réponses aux enjeux d'accès au logement et à l'emploi.

4 - LU POUR VOUS

Les bailleurs sociaux sont en quête du juste équilibre entre *maitrise d'ouvrage directe et VEFA* (AEF le 21.3.).

Réforme du calcul de l'APL : le cauchemar des agents de la CAF – la mise en application reste laborieuse (Le Monde du 19.3.).

Confinements et télétravail incitent les salariés à quitter les grandes métropoles et les centres urbains – les salariés du privé ont davantage déménagé entre avril 2020 et avril 2021 qu'au cours des 12 mois précédents (Direction de l'Animation, de la Recherche des Etudes et des Statistiques - DARES – 17.3.).

A la suite de la loi 3 D S qui créé un principe de neutralisation du risque de conflits d'intérêts pour les administrateurs élus de la collectivité de rattachement, publication d'une note de la FOPH le 10 mars 2022.

5- BREVES

Erratum : dans la LETTRE précédente au titre de la réforme du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) il convient de lire application au 1^{er} juillet 2021 (et non 1^{er} juillet 2022).